



Conditions générales de vente

1. Les Cèdres

Les Cèdres est un établissement d'enseignement privé, association loi 1901.

Numéro de SIRET : 428 784 847 00017.

Siège : 17 voie de Wissous, 91300 Massy, France.

2. Conditions d'admission

Pour s'inscrire aux Cèdres, l'étudiant doit être âgé de 18 ans minimum.

Les Cèdres ne peuvent être tenus responsables des difficultés d'obtention d'un visa visiteur long séjour ou d'un titre de séjour sur présentation d'un certificat d'inscription à l'un de ses programmes.

L'accueil des débutants se fait en septembre, janvier et mai.

L'accueil des non-débutants se fait toute l'année.

L'ouverture d'une classe se fait à partir de 6 étudiants.

3. Procédure et conditions d'inscription

L'inscription est acquise à réception par Les Cèdres du formulaire d'inscription dûment complété et signé, par mail ou courrier postal, et du règlement des frais d'inscription (non-remboursables), des frais de scolarité et des frais d'hébergement, selon les conditions ci-après :

3.1 Frais de scolarité

- *Inscription pour une ou plusieurs sessions* : paiement de la première session au moment de l'inscription.
- *Inscription inférieure à une session* : paiement total au moment de l'inscription.

3.2 Frais d'hébergement

- *Inscription pour une ou plusieurs sessions* : au moment de l'inscription, paiement d'un mois de réservation (correspondant au 1er mois de loyer) et du dépôt de garantie (rendu totalement ou partiellement suite à un état des lieux de sortie).
- *Inscription inférieure à une session* : au moment de l'inscription, paiement total des frais d'hébergement et du dépôt de garantie (rendu totalement ou partiellement suite à un état des lieux de sortie).

Le dépôt de garantie correspond à un mois de loyer.

Les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

4. Renseignements fournis lors de l'inscription

L'étudiant certifie avoir fourni des informations exactes et complètes lors de l'inscription. Les Cèdres ne peuvent être tenus responsables des conséquences éventuelles de la fourniture d'informations incomplètes ou inexactes de la part de l'étudiant.



5. Offre de formation et tarifs

L'offre de formation est décrite dans la documentation des Cèdres et sur le site internet de l'établissement. L'inscription se fait selon les conditions tarifaires en vigueur pour la période de cours considérée.

6. Visas

Les étudiants inscrits doivent vérifier auprès du Consulat de France de leur pays de résidence les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire français. Ils s'engagent à entamer si besoin dès réception de leur certificat d'inscription les démarches relatives à l'obtention d'un visa et à disposer de tous les documents et ressources nécessaires à leur séjour en France (passeport en cours de validité, vaccination, assurance, etc.).

7. Assurance

L'étudiant souscrit toutes les assurances nécessaires au bon déroulement du séjour en France, avec notamment une couverture adéquate pour la responsabilité civile, les frais de santé et de rapatriement.

Les Cèdres ne peuvent être tenus responsables des conséquences éventuelles d'un défaut d'assurance ou d'une couverture inadaptée. Les frais médicaux encourus en France ne sont en aucun cas à la charge des Cèdres.

8. Annulation avant la date de début des cours

L'étudiant dispose d'un délai de quatorze jours francs à partir de la réception du formulaire d'inscription par Les Cèdres, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, déduction faite des éventuels frais bancaires et des frais d'inscription.

L'étudiant a la possibilité d'annuler son inscription seulement par écrit (courrier ou email).

8.1 Frais de scolarité

- Si l'annulation est notifiée au minimum un mois avant le début de la formation, les frais de scolarité acquittés aux Cèdres sont intégralement remboursés, déduction faite des éventuels frais bancaires.
- Si l'annulation intervient moins d'un mois avant le début de la formation, Les Cèdres conservent 30% des frais de scolarité.
- En cas de refus de visa, les frais de scolarité sont intégralement remboursés, sur présentation de la lettre de refus émise par le service des visas, dans la mesure où Les Cèdres sont notifiés avant la date de début des cours.
- Les frais d'inscription ne sont jamais remboursés.

8.2 Frais d'hébergement

- Si l'annulation est notifiée au minimum 2 mois avant la date d'arrivée prévue, la réservation et le dépôt de garantie sont remboursés.
- Si l'annulation est notifiée moins de 2 mois avant la date d'arrivée prévue, le dépôt de garantie est remboursé, mais Les Cèdres conservent la réservation.



9. Modification d'inscription du fait de l'étudiant

9.1 Scolarité

L'étudiant a la possibilité de modifier le nombre de sessions auxquelles il s'est inscrit initialement, à condition d'en avertir Les Cèdres par écrit au minimum 3 semaines avant le début de la prochaine session.

En cas de modification du nombre de sessions :

- Si l'étudiant étudie moins qu'initialement, une facture complémentaire sera établie pour ajustement des tarifs depuis le début de la scolarité.
- Si l'étudiant reste plus longtemps que prévu, le tarif correspondant au nouveau nombre de sessions sera appliqué à partir de la session concernée.

Les demandes de modification doivent être formulées par email.

9.2 Hébergement

L'étudiant peut reporter son arrivée une seule fois.

- Le report doit être notifié au minimum 3 mois avant la date d'arrivée prévue. La réservation et le dépôt de garantie seront transférés vers la nouvelle date d'arrivée.
- Si finalement l'étudiant annule sa venue, Les Cèdres conservent uniquement la réservation.

9.3 Garderie

En cas de changement de formule de garde en cours de session, la facture initiale ne sera pas modifiée.

Les demandes de modification doivent être formulées par email.

10. Modification d'inscription du fait des Cèdres

Les Cèdres se réservent le droit :

- D'annuler toute formation dans un délai d'un mois minimum, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les frais de scolarité et d'hébergement acquittés par l'étudiant sont dans ce cas intégralement remboursés ;
- De modifier les horaires et le calendrier des cours après information auprès des participants ;
- De remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation.

11. Interruption de cours

Les étudiants souhaitant interrompre leur formation après la date de début des cours n'ont droit à aucun remboursement des frais de scolarité et des frais de garderie sur la session en cours.

12. Opposabilité

Les conditions générales de vente font partie intégrante de l'offre de formation et de services des Cèdres. L'étudiant est censé avoir pris connaissance et avoir accepté ces conditions.

Le fait de s'inscrire à une formation des Cèdres implique une pleine adhésion aux conditions générales de vente des Cèdres.